

Cours de langue et culture allemande		JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA Service de l'enseignement
Secteur pédagogique	Type de documents : Information	Mise à jour : 11 avril 2024

Aux parents des élèves de 6P, 7P et 8P en 2024-2025 souhaitant suivre les cours de langue et culture allemandes

Delémont, le 11 avril 2024/jmn

Votre dossier sera traité par:

Jean-Marie Nussbaumer, t +41 32 420 54 33, jean-marie.nussbaumer@jura.ch

Cours facultatif 2024-2025 : cours de langue et culture allemandes en 6P, 7P et 8P

Madame, Monsieur,
Cher et chère élève,

Nous vous transmettons des informations concernant la nouvelle organisation des cours de langue et culture allemandes (CLCA) pour l'année scolaire 2024-2025 ainsi que le lien pour le formulaire d'inscription, le tout accompagné d'une charte de bonne conduite.

Le public cible

Les CLCA sont destinés à tous les élèves, garçons ou filles, de 6P, 7P et 8P, sans prérequis.

La formule proposée

- Les cours peuvent être suivis durant un ou deux semestres, au choix.
 - Le premier semestre, les CLCA commencent la semaine du **26.08.2024** (2^e semaine des cours) et se terminent le **31.01.2025**.
 - Le second semestre, les CLCA commencent la semaine du **31.01.2025** et se terminent le **27.06.2025** (avant-dernière semaine des cours).
 - Le cours se déroule durant la seconde partie de l'après-midi, à raison de deux leçons hebdomadaires suivies (normalement de 15h30 à 17h00).
 - Dispensé par un enseignant ou une enseignante ou une personne-ressource bilingue, il a pour but de développer les compétences linguistiques et culturelles des élèves.
 - Les activités mettent un accent sur des démarches interdisciplinaires et se basent sur une approche ludique.
 - Le cours permet aux élèves de développer particulièrement la compréhension orale et de favoriser la production dans une ambiance détendue, sans pression au niveau de l'évaluation.
-

Organisation

Pour des raisons d'organisation d'horaires, **les jours, les heures et les lieux peuvent varier**. Veuillez indiquer s'il y a des restrictions à ce sujet. De plus, un cours peut apparaître dans toute école ayant une salle disponible et présentant un nombre suffisant d'inscriptions, pour autant que nous ayons une personne disponible pour donner ce cours. N'hésitez pas à nous envoyer une inscription même si votre école ne figure pas dans le formulaire.

Les transports

Dans le cas où l'élève devrait se déplacer pour se rendre aux cours, l'organisation ainsi que la prise en charge des transports **est de la responsabilité des parents**.

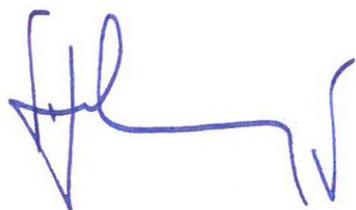
Inscription / réinscription

- Les parents intéressés par cette formule sont priés d'inscrire leur enfant **jusqu'au vendredi 31 mai au plus tard** au moyen du formulaire que vous pouvez remplir en scannant le QR Code ci-dessous ou en suivant le lien qui se trouve sur le site du département à l'adresse : <https://www.jura.ch/DFCS/SEN/Ecole-jurassienne/Promotion-de-l-allemand.html>



- En vue de favoriser une conduite irréprochable des élèves et de renforcer leur motivation, le Service de l'enseignement a élaboré une charte de comportement, que vous trouverez jointe à ce courrier ou encore sur le site du département, à la même adresse que ci-dessus. Nous invitons l'élève et ses parents à en prendre connaissance et à la signer.
- L'élève et les parents complètent le formulaire en ligne et, lors du premier cours, transmettent à l'enseignant ou l'enseignante la charte, également signée.

Nous vous adressons, Madame, Monsieur, Cher et chère élève, nos salutations les meilleures.



Fred-Henri Schnegg
Chef de Service

Annexes : ment.